

M. Siddon a par ailleurs indiqué que le Canada s'est engagé à allouer à la France une certaine quantité de morue du stock 2J+3KL dans le cadre des contingents devant être négociés pour la période 1988-1991.

"Le gouvernement connaît l'importance de ce stock pour l'industrie halieutique canadienne", a affirmé M. Siddon. "Il ne saurait être question de nous dessaisir de précieux stocks de morue dans le secteur 2J+3KL, a-t-il ajouté. Toutefois, il nous apparaît qu'accorder à la France un accès très limité à ce secteur pour la période 1988-1991 constitue un faible prix à payer pour obtenir que soit résolu le litige frontalier."

"Cette question sera examinée à fond avec les conseillers des provinces et de l'industrie. Le gouvernement sait que les contingents pouvant être alloués à la France dans l'attente du règlement frontalier sont très limités", a conclu le Ministre.